

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## Identification de la collectivité

Collectivité territoriale porteur du projet : commune de SAINT-RIVOAL

Nom du représentant de la collectivité : Monsieur Yves Claude GUILLOU, maire

Nom du correspondant : Hervé Quéré

Fonction : adjoint

Adresse : le bourg – 29190 SAINT-RIVOAL

Téléphone : 02-98-81-40-54

Adresse électronique : [mairie-st-rivoal@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-rivoal@wanadoo.fr)

## Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : commune de SAINT-RIVOAL

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 36 enfants

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 13 enfants

Niveau élémentaire : 23 enfants (18+5)

Les 5 CP seront avec les maternelles. Voir § plus bas (groupes).

Mode d'inscription aux activités proposées :

- **Modulable** :
- La participation aux TAP est soumise obligatoirement à inscription,
- La famille remplit un formulaire d'inscription par cycle (période entre deux vacances scolaires) et par enfant,
- La famille coche les jours durant lesquels l'enfant participera aux TAP.
- **Gratuit**<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Une participation modique pourra être demandée à l'APE pour l'achat de matériel.

**Modalités d'information des familles :**

Les familles peuvent s'adresser à l'accueil de la mairie, ou auprès des enseignants afin d'obtenir tout renseignement complémentaire.

Nombre d'établissements scolaires concernés : l'école publique bilingue (maternelle et élémentaire)

Périodes de la journée et de la semaine qui seront concernés par le PEDT :

**Les enfants seront répartis en 2 groupes :**

- **Premier groupe : les plus petits (de 2 ans à 6 ans) → 18 élèves avec 2 encadrants (un animateur et 1 membre du personnel communal)**
- **Deuxième groupe : les plus grands (de 6 ans à 11 ans) → 18 élèves avec 1 encadrant (2 sur cas particulier)**

Les activités périscolaires seront organisées de 15h30 à 16h30 :

- les mardis, jeudis et vendredis pour les 2 groupes, *avec changement d'activité toutes les 6 ou 7 semaines.*

Choix des horaires :

Organisation de la semaine 2014-2015					
L u n d i	8h00 - 8h45 Garderie	8h45 - 12h00 Temps scolaire Récré de 10h15 à 10h30	12h00 - 13h30 Pause déjeuner	13h30 - 15h15 Temps scolaire Récré de 15h15 à 15h30	15h30 - 16h30 APC
M a r d i	8h00 - 8h45 Garderie	8h45 - 12h00 Temps scolaire Récré de 10h15 à 10h30	12h00 - 13h30 Pause déjeuner	13h30 - 15h15 Temps scolaire Récré de 15h15 à 15h30	15h30 - 16h30 Temps activité périscolaire
M e r c r e d i	8h00 - 8h45 Garderie	8h45 - 11h45 Temps scolaire Récré de 10h15 à 10h30	Accueil possible centre de loisir de BRENNILIS		
J e u d i	8h00 - 8h45 Garderie	8h45 - 12h00 Temps scolaire Récré de 10h15 à 10h30	12h00 - 13h30 Pause déjeuner	13h30 - 15h15 Temps scolaire Récré de 15h15 à 15h30	15h30 - 16h30 Temps activité périscolaire
V e n d r e d i	8h00 - 8h45 Garderie	8h45 - 12h00 Temps scolaire Récré de 10h15 à 10h30	12h00 - 13h30 Pause déjeuner	13h30 - 15h15 Temps scolaire Récré de 15h15 à 15h30	15h30 - 16h30 Temps activité périscolaire

APC	TAP	Temps scolaire		Les journées LMJV font 5h15 de temps scolaires ce qui correspond à l'esprit de la loi. Pas de dérogation. Horaires réguliers sur la semaine non perturbants pour les enfants et pour la mise en place des TAP
1	3 heures (3 x 1 heure)	4 matinées de 3h15	13h00	
		4 apm de 2h00	8h00	
		1 matinée de 3h00	3h00	
		<b>TOTAL</b>	<b>24h00</b>	

Durée du PEDT : 3 ans

**Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :**

<b>ANNEE 2013-2014</b>	<b>En période scolaire</b>	<b>Taux d'encadrement appliqué</b>
<b>Nature de l'accueil</b>	Accueil périscolaire	Enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants  Enfants de plus de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants
<b>Périodes d'ouverture</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
<b>Horaires</b>	De 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30	
<b>Public accueilli</b>	Élèves école publique	
<b>Nombre d'enfants inscrits en moyenne</b>	32	
<b>Classe d'âges</b>	De 2 à 11 ans	

Conformément à l'allègement des normes d'encadrement institué à titre expérimental pour une durée de trois ans, le taux d'encadrement appliqué durant les TAP sera de **1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.**

Ressources humaines :

Sandrine LAVANANT-GASPARD : Adjoint technique (ATSEM) temps non complet, titulaire du BAFA

Marie-Anne BRUSQ : Agent de garderie temps non complet, titulaire du BAFA

GERARD Anne marie : Agent de restauration temps non complet

Concertation :

Pour voir ces nouvelles activités fonctionner de façon efficace, la communication et la concertation seront essentielles, la concertation sera régulière avec l'équipe enseignante. Un premier bilan sera fait à la fin de *la première période* afin, éventuellement, de réajuster le fonctionnement des TAP.

Encadrement :

Chaque personne ou encadrant prendra en charge un groupe dont il aura la responsabilité. Les propositions d'activités seront décidées avec la commission école qui travaille sur le projet, chacun restant libre de mener son activité telle qu'il le souhaite en ayant à l'esprit la sécurité, le bien être et l'écoute de l'enfant.

**Locaux :**

- Les bâtiments scolaires
  - La salle de garderie
  - Le préau fermé
  - Le grenier aménagé
- une salle polyvalente
- un grand espace couvert et sablé
- un terrain dans la continuité de la salle polyvalente
  
- Du personnel formé:
- 2 personnes bénéficiaires du BAFA.

Les atouts et les contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

Les atouts :

La commune de Saint-Rivoal est située au cœur du Parc Naturel Régional d'Armorique, dans un environnement préservé, à proximité d'un des deux sites de l'Écomusée des Monts d'Arrée . Elle dispose donc d'un patrimoine naturel et architectural exceptionnel.

Le dynamisme de la commune se manifeste par la présence de très nombreuses associations.

Les contraintes :

## **Le transport scolaire**

L'école de Saint-Rivoal est une école publique bilingue et accueille donc des enfants des communes environnantes. C'est pourquoi les parents d'élèves ont mis en place un service de transports scolaires.

L'application de la réforme demandera une modification des horaires de transport : Il faudra avancer l'arrivée du matin d'un quart d'heure et prévoir le retour du mercredi à partir de 11h45.

### **Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires**

- ◆ Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école.
- ◆ *Renforcer le lien avec la langue bretonne* à travers l'éducation artistique, le chant, la danse, la découverte du patrimoine.
- ◆ Permettre aux enfants un accès différent à des activités d'éveil culturelles et corporelles.
- ◆ Proposer une approche plus ludique des activités.
- ◆ Faire des enfants des citoyens à part entière.
- ◆ Développer la participation à la vie communautaire.
- ◆ Soutenir des loisirs de qualité à partir des souhaits, idées, talents cachés des enfants.
- ◆ Impliquer les enfants dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions ; les aider à mettre en place des projets.
- ◆ Être à l'écoute des enfants.
- ◆ Permettre à l'enfant de vivre des moments de détente, de repos, de loisirs, d'éveil.
- ◆ Valoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- ◆ Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- ◆ Favoriser l'acquisition de savoirs techniques.
- ◆ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- ◆ Favoriser l'intégration de tous.
- ◆ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- ◆ Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité, quand c'est possible et les passerelles, entre les tranches d'âge.

*Pour participer aux activités, l'enfant doit être inscrit.*

*L'enfant accueilli dans la structure s'inscrit dans un cadre avec des limites qui lui sont bien notifiées. L'enfant doit être poli, courtois. Il lui est bien expliqué qu'il est respecté en temps qu'enfant mais qu'il doit aussi le respect aux autres enfants, aux adultes.*

*Dans sa vie aux activités, l'enfant est comme l'homme dans sa vie quotidienne. Il a des droits mais aussi des devoirs.*

### **Activités proposées dans le cadre du PEDT**

Les activités suivantes seront proposées à un niveau « initiation ».

Sport

Danse et musique traditionnelle

Chant, Kan ha diskan

Expression corporelle

Éveil musical et musique contemporaine

Découverte du patrimoine naturel, culturel, architectural de la commune.

Dessin et peinture

Poterie

Sciences

Cuisine

Jardinage

Jeux de société

Expression orale

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ?

La commune cherchera progressivement à concevoir des activités complémentaires du projet d'école.

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : non

## **Partenaires du projet**

Partenaires institutionnels :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale ; la direction départementale de la cohésion sociale ; la CAF.

Partenaires associatifs : ADDES, EPAL, Ecomusée des Monts-d'Arrée, Muzik an Arvorig, Radio-Evasion

Autres partenaires : PNRA

## **Éléments prévus dans le bilan / évaluation du projet**

Indicateurs retenus :

- Taux de participation aux activités et évolution de la participation sur l'année
- Nombre et diversité des activités proposées
- Qualification et formation des encadrants
- Mesurer l'articulation du projet éducatif avec le projet d'école
- Retour des enfants et des familles : diffusion d'un questionnaire de satisfaction
- Retour de l'équipe d'animation : faire un bilan à chaque fin de cycle en présence d'élus
- Retour des enseignants : faire un bilan en conseil d'école

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Tout ajustement ou renouvellement du PEDT sera étudié en COPIL.



## **Signataires du projet**

Date de signature prévue :

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

**Le maire de Saint-Rivoal,**

**Le préfet du Finistère**

**Yves claude GUILLOU**

**La directrice académique de l'éducation  
nationale,**

**Par délégation du recteur**